

## Compte rendu du CTSD du 12 février 2019

Présents :

**Administration :** Laurent Fichet (IA-DASEN), Gilles Dumont (SG), Jean Pierre Clugnat (DIMOS), Nathalie Lafaye (DIPER), Françoise Lafaye (IEN G2 ASH) arrive en cours de séance

**Représentants du personnel :**

FO : Cynthia Vaz, David Grosvallet

UNSA : Laurent Lafaye

FSU : Pascaline Bon, Céline Butte, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Luc Marquès, Stéphane Picout, Fanny Tissandier, Catherine Vallès.

FO lit une déclaration liminaire.

Le SNUipp-FSU 23 lit une déclaration liminaire

[Cliquez ici pour lire la déclaration préalable du SNUipp-FSU23.](#)

La FSU regrette encore une fois l'absence des IEN pour parler des conséquences des fermetures envisagées sur le département. L'IA indique qu'un (seul) IEN devrait arriver pour siéger en tant qu'expert.

### **1. Installation du nouveau CTSD – règlement intérieur**

Le SG lit l'arrêté de composition du nouveau CTSD.

### **2. Approbation des PV**

La FSU23 porte des demandes de modifications sur ses propos sur le PV du

### **3. Préparation de la rentrée scolaire 2019 dans le premier degré**

L'IA indique que des éléments ont été demandés par le SNUipp-FSU23 en GT et en négociation préalable. Il indique qu'il compte en fournir et demande la distribution d'un document explicatif sur les PRE et le rapport d'activité du poste PRE sur la ville de Guéret ainsi qu'un document indiquant le nombre d'élèves par classe selon le nombre de niveaux.

La FSU23 indique que les documents demandés pour le nombre d'élèves par classe n'étaient pas une demande de moyenne, qui cache de grosses disparités entre écoles et ne permet pas une analyse fine du département. Par ailleurs la FSU23 remarque qu'entre une classe à un seul niveau et une classe à 4 niveaux il n'y a qu'un seul élève d'écart en moyenne. Cela ne semble pas normal, 18 élèves sur 4 à 5 niveaux sont des conditions bien plus difficiles que 19 ou 20 élèves par classe sur un niveau unique.

L'IA indique qu'il renonce à créer le poste de coordonnateur PRE sur les villes d'Aubusson et de Bourganeuf. Pour les autres situations envisagées il souhaite entendre les avis des organisations syndicales sur le projet présenté en Groupe de Travail, puis demandera une suspension de séance avant de demander son projet définitif.

La FSU 23 remarque que l'IA aborde une nouvelle fois la carte scolaire par une entrée comptable en classant les écoles par E/C croissant. La FSU 23 regrette que l'IA déconnecte totalement la pédagogie des opérations de carte scolaire. La FSU 23 regrette l'absence de toute observation des répartitions pédagogiques induites par une éventuelle fermeture, de même que l'absence des IEN.... L'IA indique qu'une IEN rejoindra le Comité en cours de séance.

La FSU 23 conteste cette vision arithmétique et lui oppose une entrée qui prenne en compte :

- L'accès au Service Public d'Éducation Nationale
- La qualité du service rendu aux usagers
- Les conditions de travail des personnels

La FSU 23 remarque que si l'IA s'est déplacé durant le mois de janvier pour rencontrer les élus. Il est totalement hors du cadre prévu par la Charte des Services Publics qui précise que les autorités académiques doivent informer les exécutifs locaux concernés, deux ans avant les projets de fermetures de classes du 1er degré. La FSU 23 remarque aussi que les personnels comme les usagers n'ont pas non plus été associés aux rencontres. Or, pour la FSU 23, aucune mesure ne peut avoir lieu sans prendre l'attache des acteurs locaux et de ceux qui font vivre au quotidien le Service Public. Cette prise de contact aurait évité le mécontentement que l'on constate dans la presse. Respecter la charte des Services Publics en milieu rural aurait aussi le mérite de lancer des discussions sur l'offre scolaire sur les communes concernées. Aujourd'hui l'IA-DASEN passe voir les élus mais les rencontres ne semblent pas toujours être comprises. La FSU 23 souhaite, pour rendre effective la charte des Services Publics en milieu rural, que les conseils d'école soient consultés pour que les réflexions sur les réorganisations soient véritablement engagés.

L'IA souhaite revenir sur la situation de la classe relais citée par le SNUipp-FSU23 dans sa déclaration préalable, il indique que ce n'est pas une classe ... c'est un dispositif qui permet un accueil limité de quelques élèves dans le temps (passage en classe relai et retour dans l'établissement de secteur). Il indique qu'il a fallu faire des choix entre personne prévue pour classe relais et utiliser cette ressource pour d'autres fonctions, considérant que beaucoup d'aspects de la classe relais pouvaient être traités en l'absence d'enseignant. Il ne voit pas comment la rouvrir en cours d'année. La FSU23 indique qu'il pouvait nommer un remplaçant sur ce poste, qu'il a reçu une candidature spontanée pour travailler sur la classe relais et qu'il n'y a même pas répondu. La FSU dénonce cette situation alors que l'IA invoque des problèmes de ressources humaines quand il choisit de systématiquement faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles.

L'IA aborde la question du remplacement et du différentiel entre le nombre de postes dont le département dispose et le nombre de personnel. Il indique que, comme la FSU l'avait pressenti, l'augmentation des décharges de direction, n'a pas été budgétisée et a entraîné une baisse de six postes de brigades. Pour lui la brigade de remplacement a donc besoin d'être réabondée par des fermetures de classe.

Il rappelle que le département a perdu un nombre important d'élèves depuis la rentrée 2015, ce qui devrait dégager « des marges ».

La FSU indique que l'IA oublie de préciser le nombre de surnombres à la rentrée 2015, qui était d'environ 20, quand les documents du CTA indiquent au mois d'octobre une sous-consommation de 10 ETP. Dans la vraie vie des écoles cela fait donc 30 personnels de moins sur le terrain tous les jours. Dans le même temps, les annonces ministérielles ont consommé selon l'IA 6 à 7 ETP, ce qui a fait baisser d'autant le nombre de personnels disponibles pour le remplacement.

L'IA indique qu'entre la rentrée 2016 et la rentrée 2019 le département perdra plus de 800 élèves, environ 30 postes auraient pu être retirés du département. Il indique que pour résoudre les problèmes de ressources humaines, il a demandé un calibrage supérieur aux permutations informatisées et en stagiaires. Il indique qu'il a peut également agir sur des éléments internes : les temps partiels, les départs en disponibilité.

La FSU rappelle son désaccord sur les éléments internes : refuser ou limiter les temps partiels ou les disponibilités sont des choix qui conduirait à aller dans le mur. Elle rappelle que sa demande depuis plusieurs années est bien d'agir sur les calibrages et se félicite que ce soit enfin fait.

### **Projet de carte scolaire de l'IA-DASEN**

#### Pôle Réussite Educative

Sur l'aide à apporter aux élèves à besoins éducatifs particuliers, l'IA indique qu'il envisageait de mettre en place 2 Pôles de Réussite Educative sur le modèle de Quartier Politique de la Ville. Il précise que cette mise en place aurait permis pour un apport de 2 demi-moyens un « effet de levier » et l'apport de moyens de la part de la CGET. L'IA envisageait d'implanter ces Pôles de Réussite Educative sur Aubusson et Bourgueuf à hauteur de 2 demi-postes de coordinateurs. L'IA indique renoncer à ce projet qui n'est pour l'heure pas suffisamment abouti et remet à plus tard cette réflexion. La FSU 23 accueille ce renoncement favorablement qui voyait là avant tout d'un affichage politique dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse et cela ne répond en rien à l'aide effective dont les personnels ont besoin dans leur classe pour la prise en charge de la difficulté scolaire par exemple.

La FSU indique que cette volonté de créer des pôles de réussite éducative révèle le fait que les structures de prise en charge soient exangues. Si la visite médicale était effective en GS, si les RASED avaient plus de psychologues scolaires, des maîtres G ce genre de dispositifs annexes à l'école ne serait pas nécessaire...

#### SESSAD

L'IA indique que la Creuse est un des seuls départements de France où des enseignants travaillent en SESSAD. Pour autant, il désire ne pas retirer les 3 emplois attribués en SESSAD dès cette année mais attendre l'évolution des situations individuelles pour retirer des emplois. Il indique qu'il souhaite fermer le SESSAD troubles du comportement compte tenu du départ en retraite de la collègue qui occupe ce poste. L'IEN ASH

La FSU 23 s'étonne de cette volonté. Nombre de SESSAD en France ont toujours des équipes pluridisciplinaires comprenant des enseignants spécialisés. La FSU 23 rappelle que l'enseignant en SESSAD fait pleinement partie de l'équipe pluri-disciplinaire du SESSAD et joue un rôle indispensable à l'amélioration de l'inclusion dans le cadre des PPS et au plus près de l'élève, de sa famille, de son AESH, de ses enseignants, de ses rééducateurs... D'ailleurs la lettre de mission dressée par Mme YESSAD BLOT est éclairante sur les missions de l'enseignant en SESSAD.

La FSU 23 s'étonne aussi car, dans un contexte de développement d'une politique d'inclusion massive, supprimer des enseignants du SESSAD revient à faire peser le poids de la gestion de l'intégration uniquement sur les enseignants des classes. Supprimer les enseignants en SESSAD revient à diminuer les chances d'inclusion réussie en milieu scolaire.

La FSU 23 rappelle que supprimer ces postes revient à tourner le dos aux besoins spécifiques d'élèves de plus en plus nombreux à être notifiés MDPH. La FSU 23 rappelle les besoins au regard des listes d'attente pour être accueillis en SESSAD. Ces listes d'attente n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.

*Pour info : Au Sessad DA (Déficients Auditifs) ce sont 14 jeunes accompagnés pour 14 jeunes en attente, au DI/TC (Déficients Intellectuels /Troubles du Comportement) ce sont 22 jeunes pour 33 en attente, au DM (Déficients Moteurs) ce sont 17 jeunes pour 16 en attente.*

L'IEN ASH met en relation la fermeture du poste de SESSAD et la création de demis-postes à la DSDEN23.

La FSU23 s'étonne de cette relation faite. La FSU dénonce que le poste SESSAD soit fermé sans aucun bilan préalable.

Le représentant de la DIMOS indique que 15 élèves sont pris en charge dans le 1er degré + 9 second degré.

L'IEN ASH rajoute que 30 enfants sont sur liste d'attente car ils ont besoin de soins. Encore une fois, la FSU23 regrette la suppression des maîtres G, des RASED et des prises en charge sur site, qui permettraient de prévenir certaines situations de difficultés et éviteraient des listes d'attente si longues dans les structures de soin. Le choix de faire des économies de moyens sur le dos des élèves les plus fragiles se retrouve encore dans cette décision.

La FSU demande ce qui reste comme poste pour traiter des troubles du comportement dans le département. L'IEN ASH indique qu'il y a deux postes de maîtres G en CMPP... Sur les 3 postes pour gérer les troubles du comportement dans le département, l'IA choisit donc d'en supprimer 1.

La FSU23 indique que les enseignants référent, tout comme le SESSAD, tout comme le coordonnateur AESH, tout comme le poste PRE, sont des moyens 1<sup>er</sup> degré utilisés pour 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. La FSU demande que le financement de ces postes soit partagé avec le second degré. L'IA indique que cela va dans les deux sens, le second degré finance aussi des postes pour le premier degré... après demande de la FSU l'IA indique par exemple le domaine des langues mais sans pouvoir donner d'exemples...

#### **½ coordinateur AESH**

La FSU interroge l'IA sur la mission de coordination des AESH qui consomme des moyens pris sur ceux du premier degré uniquement. L'IEN ASH indique que le poste de coordonnateur permet de positionner les AESH au plus près des besoins des élèves.

La FSU interroge sur les moyens particuliers qui devaient financer les PIAL. L'IEN ASH indique que ¼ de moyens sont pour la Creuse, ¼ pour la Corrèze....

#### **½ coordinateur enseignant référent**

Au regard de l'augmentation constante des demandes d'accompagnement AESH, de l'inclusion en milieu ordinaire, de PPS, l'attribution de moyens supplémentaires en enseignants référents va dans le bon sens. Cependant, la FSU 23 demande sur quels critères objectifs se base l'attribution de ce demi-moyen supplémentaire. La FSU 23 demande qu'un bilan objectif soit dressé pour quantifier exactement les besoins pour savoir à quelle hauteur l'IA doit apporter des moyens. La FSU 23 dénonce le fait que ce soit le premier degré qui finance des missions dont le champ d'intervention est de la maternelle au lycée. La FSU demande à ce que le financement soit partagé entre les budgets du 1<sup>er</sup> degré, du second degré et du privé.

#### **Liste des situations pour lesquelles l'IA envisage/ envisageait une mesure de carte scolaire :**

##### **IME du Monteil au Vicomte**

L'IA explique accompagner la volonté de fermeture de l'IME du Monteil au Vicomte par l'Alefpa. Il explique que, dans ce cadre, il effectuera 2 retraites d'emploi sur cet IME et attribuera 1 moyen sur l'IME de Felletin et 1 sur l'IME de la Souterraine.

La FSU 23 s'étonne que l'IA sur ce dossier n'a fait qu'accompagner le processus de fermeture de l'IME et qu'il n'ait jamais été un acteur en tant que responsable des services départementaux de l'Education Nationale pour notamment mettre à plat l'offre scolaire pour les élèves en situation de handicap en établissement.

La FSU 23 constate que la fermeture de l'IME créera un déficit d'offre sur l'ensemble du Sud Ouest de la Creuse, où il n'existe pas non plus de d'ULIS. La FSU 23 demande comment seront réorientés les élèves restant. La FSU 23 réitère sa demande de réunion d'un groupe de travail permettant de mettre à plat et d'organiser au mieux l'implantation des dispositifs permettant de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS école, ULIS collège, IME ...)



La FSU 23 demande un bilan comparatif du nombre d'élèves pris en charge en établissement ainsi que la liste d'attente avant restructuration et après restructuration.

### **Elève Allophone Nouvel Arrivant**

L'IA en groupe de travail envisageait créer un demi-poste sur Aubusson pour la prise en charge des élèves allophones, mais il y renonce indiquant qu'il préfère maintenir un effectif faible sur l'école de la Clé des Champs et qu'il pense qu'il n'aurait pas de personnel qualifié sur ce support.

Pour la FSU 23, il y a effectivement des besoins sur le secteur sud creuse, Aubusson et Lavaveix les Mines. Pour la FSU 23, une étude précise doit être faite sur le nombre d'élèves concernés et sur les écoles concernées. Cela permettrait de quantifier exactement le besoin et de connaître le périmètre d'intervention de ce type de poste. La FSU 23 regrette qu'aucune aide ne sera donc apportée aux collègues dans les écoles pour la prise en charge de ces élèves et que leur intégration sera de fait rendue difficile.

### **Lussat**

L'IA propose un retrait d'emploi qui conduirait à la fermeture de l'école.

La FSU 23 indique que l'année prochaine, 14 élèves seraient accueillis à l'école, que 9 élèves sont scolarisés ailleurs. Pour la FSU 23 ce nombre important d'élève scolarisés hors de l'école de la commune peut s'expliquer par le manque de perspectives de long terme affichées par la DSDEN chaque année.

Pour la FSU 23, l'IA doit s'engager à un maintien de moyen sur plusieurs années afin de permettre aux parents de se projeter et de scolariser leurs enfants dans cette école. Cette attaque contre l'école rurale est une attaque faite aux Services Publics. Comment l'éducation nationale peut-elle envisager de fermer une école des mieux équipées de la communauté de communes ? Une association ayant pour objectif de créer une école privée sur le secteur Nord-Creuse a approché le maire pour s'installer dans les locaux de l'école si cette dernière était désertée par l'Education Nationale. L'IA indique que ce n'est pas une question d'effectif. Il y a une volonté de la mairie depuis des années de sauver son école, les enseignants y ont toujours fait l'unanimité, 9 élèves sont scolarisés sur d'autres communes. L'IA a rencontré la COMCOM et envisagé de faire une maternelle de proximité, mais cela ne s'est pas concrétiser.

La FSU regrette que l'intérêt pédagogique ne soit à aucun moment observé. Est-ce que des éléments comme temps de transport, de garderie... qui ne sont pas connus et peuvent amener de l'équité sur le territoire, peuvent être observés ? ^

Pour la FSU, les élèves scolarisés à Lussat n'ont pas à subir une fermeture d'école en l'absence d'avancées de réflexion sur l'offre scolaire sur le territoire. La FSU demande que du temps soit laissé aux élus locaux pour penser l'offre scolaire sur le secteur et de laisser le moyen sur l'école de Lussat en attendant.

### **Flayat**

L'IA propose un retrait d'emploi sur l'école qui deviendrait une école à classe unique.

La FSU 23 rappelle la nécessité de maintenir au moins un moyen sur cette école pour garantir la présence du Service Public sur ce secteur quelle qu'en soit la forme : école maternelle de proximité ... Dans tous les cas, pour la FSU, ce sont les acteurs locaux qui sont les mieux placés pour décider de l'évolution de l'offre scolaire.

### **Bourganeuf Riffaterre**

L'IA propose un retrait d'emploi sur l'école qui deviendrait une école à 4 classes.

La FSU 23 précise que les enseignants ont fait remonter 94 élèves. La FSU 23 s'oppose à la fermeture d'une classe à la maternelle Riffaterre. Cela remettrait en cause tout le projet de scolarisation précoce et d'accueil échelonné des enseignantes, qui les conduit à réussir une scolarisation précoce pour 99% des élèves non francophones de la ville de Bourganeuf. Il serait incompréhensible, dans une zone à forte proportion d'élèves non francophones, d'empêcher le travail en petits groupes de langage en maternelle, pour ensuite limiter les effectifs à 12 en CP-CE1! L'effort pour les CP et CE1 dédoublés est sans intérêt si les acquisitions de la maternelle ne sont pas stabilisées, acquisitions dont le rôle fondamental pour le langage et la réussite scolaire sont reconnues...

Par ailleurs les effectifs pour la rentrée 2019 sont en augmentation, le projet d'accueil des moins de 3 ans porté par les collègues depuis plusieurs années les conduit à scolariser près de 100% des élèves non francophones qui ont 2 ans révolus à la rentrée. L'année prochaine l'école prévoit d'accueillir a minima 20 élèves en TPS, ce qui correspond à un taux de scolarisation entre 50 et 75% des TPS, comme tous les ans. L'année suivante 34 élèves seront scolarisés en PS...

### **Bassin Boussac/Boussac-Bourg/ Saint Silvain Bas le Roc**

L'IA propose un retrait d'emploi qui conduit à une fermeture d'école à Boussac Bourg.

*Pour la FSU 23, en cas de réorganisation surtout d'une telle ampleur, l'ensemble des acteurs doivent être réunis et consultés. Pour la FSU 23, le projet de réorganisation dans son ensemble doit être présenté officiellement en CTSD et en CDE.*

### **Bonnat maternelle**

L'IA indique qu'il ne retirera pas le moyen comme il l'avait envisagé au début.

### **Mainsat**

L'IA propose un retrait d'emploi.

La FSU 23 fait remonter des effectifs de 39. La FSU 23 indique que 9 CP sont attendus et que quelle que soit la répartition pédagogique choisie, elle ne peut être satisfaisante avec seulement 2 classes. La FSU 23 fait remarquer que les naissances sur les communes permettent d'anticiper une remontée des effectifs. La FSU 23 demande à ce qu'une vision à plus long terme soit adoptée.

La FSU 23 dénonce les fermetures dans ce type d'école qui dégradent fortement les conditions de travail des enseignants et d'accueil des élèves. En effet, de passer de 3 à 2 classes augmente considérablement le nombre d'élèves et de niveaux par classe.

### **RPI Lavaufanche/Soumans/Bord Saint Georges**

L'IA propose un retrait d'emploi sur l'école de Soumans qui deviendrait une école à 1 classe.

La FSU 23 indique que 10 CP sont attendus et demande quelle pourrait être la répartition pédagogique envisagée.

### **RPI Montaigut Le Blanc – Saint Silvain**

L'IA propose un retrait d'emploi sur l'école de Montaigut qui deviendrait une école à 1 classe.

La FSU 23 fait remonter des effectifs de 41. La FSU 23 réitère son opposition à des fermetures dans ce type d'école qui dégradent fortement les conditions de travail des enseignants et d'accueil des élèves par effet de seuil. En effet, de passer de 3 à 2 classes augmente considérablement le nombre d'élèves et de niveaux par classe.

La FSU 23 rappelle toutes les difficultés rencontrées par l'équipe pédagogique dans ce RPI, qui pas toujours eu le soutien de l'administration. Une fermeture en guise de réponse au travail sur le climat scolaire entamé serait très mal venue pour l'équipe.

La FSU 23 remarque que des élèves présentent de forts troubles du comportement à Montaigut alors que les conditions de scolarisation sont favorables. La FSU 23 interroge l'IA : comment penser qu'avec une classe de moins cela peut mieux se passer ?

### **Peyrat la Nonière - St Chabrais**

L'IA propose le retrait d'emploi sur l'école de Saint-Chabrais.

La FSU 23 fait remarquer que l'école a pendant de nombreuses années travaillé avec des effectifs élevés, que les élus étaient contraints de refuser l'accueil des TPS et que la DSDEN connaissant pourtant les effectifs n'a jamais pris le pouls de la situation. Une ouverture s'est faite l'année dernière dans la précipitation alors que les grosses cohortes d'élèves commençaient à quitter l'âge de la scolarisation dans le primaire.

La FSU 23 demande quelle organisation pédagogique serait envisageable. 24 CE2 CM1 CM2 ne semble pas satisfaisant pour l'accueil des élèves. D'ailleurs peu ou pas de classes à court simple en Creuse n'a d'effectif aussi élevé.

La FSU 23 demande à ce que, de la même manière que l'IA observe les écoles avec un E/C plutôt faible, il observe les situations pour lesquelles le E/C est assez élevé.

La FSU 23 demande que les effectifs soient observés l'échéance n+2 et demande de maintenir dans l'immédiat les 4 moyens sur le RPI.

### **RPI La Celle Dunoise / Saint Sulpice le Dunois**

L'IA propose le retrait d'emploi sur l'école de Saint Sulpice le Dunois.

La FSU 23 demande quelle organisation pédagogique serait envisageable. 25 maternelle CP ? ou 25 CE2-CM1-CM2 ? Ces 2 organisations ne semblent pas envisageables. D'ailleurs peu ou pas de classes à court simple en Creuse n'a d'effectif aussi élevé.

### **Genouillac**

L'IA propose un retrait d'emploi sur l'école qui deviendrait une école à 3 classes.

La FSU 23 fait remarquer que les effectifs ne peuvent que réaugmenter. En effet, les effectifs sont amenés à être revus à la hausse avec l'installation de deux familles d'accueil, la création d'une micro-crèche et deux logements qui viennent de se libérer.

La FSU 23 demande quelle organisation pédagogique il envisagerait avec une fermeture de classe : une maternelle à 4 niveaux avec 26 élèves ? Dans ce cas, les conditions d'une première scolarisation ou d'une scolarisation préélémentaire réussie ne seraient pas réunies.

### **Aubusson clé des champs**

L'IA envisageait un retrait d'emploi mais compte tenu du nombre important d'élèves non francophones scolarisés, il décide de maintenir le moyen.

### **Pontarion– Saint Hilaire - Thauron**

L'IA propose un retrait d'emploi sur l'école de Pontarion qui deviendrait une école à 1 classe.

La FSU 23 fait remarquer que l'IEN s'est déplacée pour des questions de climat scolaire et qu'en supprimant un moyen les conditions de scolarisation n'en seront que dégradées. L'école accueille par ailleurs 3 élèves en situation de handicap.

Aussi, la FSU 23 fait remarquer que les classes exigües ne pourraient pas matériellement accueillir les élèves de façon raisonnables. Les écoles du RPI sont les seules du secteur de collège de Bourganeuf qui ne sont pas en REP, quelles en sont les raisons ?

La FSU demande quelle organisation pédagogique serait envisageable selon lui sur le RPI. Il indique que les cohortes d'élèves peuvent être dédoublées comme les 7 CE2 ...

Pour la FSU, dédoubler les cohortes d'élèves peut mettre en difficultés les équipes face aux parents car quelque soit le critère retenu pour le dédoublement aucune proposition ne serait accueillie à l'unanimité par les parents. La FSU 23 affirme aussi que les dédoublements augmentent considérablement la charge de travail pour les équipes.

### **Situations rapportées par la FSU 23**

#### **RPI Ars / Fourneaux**

L'école devrait accueillir 45 élèves. La FSU 23 a été destinataire de la copie d'une demande d'octroi d'un moyen sur Ars. La FSU 23 demande qu'elle est la position de l'IA sur cette situation. La FSU 23 fait remarquer que pour moins d'élèves, un demi poste avait été octroyé l'année dernière.

#### **Ecole de Rougnat**

La FSU 23 fait remarquer que l'école accueillera 38 élèves l'année prochaine.

La FSU 23 a eu le retour d'une demande de moyen qu'a faite le maire de la commune. La FSU 23 demande qu'elle est la position de l'IA sur cette situation. L'IA indique que cela ne lui semble pas justifier l'octroi d'un moyen. Il indique qu'une réflexion doit être menée avec l'école d'Auzances pour réorganiser l'offre scolaire. La FSU répond que déjà l'année dernière, l'IA avait cette même remarque mais qu'en attendant cela ne répond pas au besoin de l'équipe enseignante sur l'école.

#### **RPI Roche / Ladapeyre**

La FSU 23 fait remarquer que l'école accueillera 49 élèves l'année prochaine. Pour la FSU 23, la rentrée ne peut se faire dans le cadre de l'organisation actuelle à savoir 2 classes. La FSU 23 a eu le retour d'une demande de moyen qu'a faite le maire de la commune. L'IA partage l'idée qu'un moyen supplémentaire doit être apporté sur ce RPI.

#### **Saint Maixant**

Une procédure est en cours pour une éventuelle dissolution du RPI. L'IA indique que quelle que soit l'issue de la procédure, il maintiendra les 4 enseignants sur les 3 communes.

#### **Crocq 72**

La FSU 23 demande l'attribution définitive du moyen provisoire qui avait été attribué en septembre 2018. L'IA indique qu'il comptait pérenniser ce poste mais reste très imprécis sur la manière dont il compte s'y prendre. Pour la FSU, il suffit de fermer le poste de brigade qu'il avait été ouvert et d'ouvrir définitivement un poste d'adjoint. Cela ne semble pas si simple aux yeux de l'IA.

L'IA demande 20 minutes d'interruption de séance afin de s'entretenir avec les services avant de présenter son projet. Les postes barrés correspondent aux écoles où l'IA décide finalement de ne pas fermer de classes.

Retrait d'emploi		Attribution d'emploi		Effectifs / nb cl.		Conséquences
				IA	école	
		IME de Felletin	+ 1			Implantation d'une 5 <sup>ème</sup> Unité d'Enseignement
		IME de la Souterraine	+ 1			Implantation d'une 5 <sup>ème</sup> Unité d'Enseignement
		coordinateur AESH	+ 0,5			1 ETP coordinateur AESH
		enseignant référent	+ 0,5			4 ETP enseignants référents
		Postes de remplaçants	+ 3			73 BM congé + 11 BM stage
		Roches / Ladapeyre	+ 1			RPI 3 classes
		Crocq	+ 1			
		ULIS Sainte-Feyre (à confirmer)	+1			
		Coordinateur PRE Aubusson	+0,5			
		Coordinateur PRE Bourgneuf	+0,5			
		CASNAV secteur Aubusson	+0,5			
ULIS Cerclier-Guéry	-1					
IME Monteil au Vicomte	- 2					Fermeture de l'IME du Monteil au Vicomte
SESSAD	- 1					
Flayat	-1			14/2	14/2	Création d'une classe unique
Bourgneuf Riffaterre (Examen en juin)	-1			76/5	94/5	Ecole à 4 classes
Basssin Boussac/Boussac-Bourg/Saint Silvain	-1			134 /9		Fermeture d'école à Boussac Bourg
Mainsat	-1			37/3	39/3	Ecole à 2 classes
RPI Lavauf Franche/Soumans/Bord	-1			57/4	57/4	Fermeture de classe à Soumans. Ecole à 1 classe.
Peyrat la Nonière - St Chabrais	- 1			60/4	60/4	Fermeture à St Chabrais
Pontarion- Saint Hilaire - Thauron	-1			63/4	67/4	Fermeture à Pontarion. Ecole à 1 classe.
Genouillac	-1			62/4	62/4	Ecole à 3 classes.
<del>Aubusson-clé des champs</del>	<del>-1</del>			<del>125/7</del>	<del>136/7</del>	<del>Ecole à 6 classes.</del>
<del>Bonnat maternelle</del>	<del>-1</del>			<del>44/1</del>	<del>45/3</del>	<del>Ecole maternelle à 2 classes.</del>
<del>RPI La Celle Dunoise / Saint Sulpice le Dunois</del>	<del>-1</del>			<del>62/4</del>	<del>62/4</del>	<del>Fermeture à Saint Sulpice le Dunois. Ecole à 1 classe.</del>
<del>RPI Montaigut Le Blanc - Saint Silvain</del>	<del>-1</del>			<del>40/3</del>	<del>41/3</del>	<del>Fermeture de classe à Montaigut le Blanc. Ecole à 1 classe.</del>
Lussat	-1			15/1	15/1	Fermeture d'école
TOTAL	- 12		+ 9			

### Fusion des écoles Cerclier-Guéry

L'IA indique que les deux quarts de décharge directeurs seront transformés en une demi-décharge de directeur, un poste de directeur sera transformé en poste d'adjoint.

Toutes les décharges de direction sont maintenues sur un an.

L'IA indique qu'il crée 4 postes de remplaçants. La FSU23 demande ce qu'il en est pour l'école élémentaire de Crocq, l'IA s'est engagé à stabiliser le poste or il n'a rien présenté. Il indique recréer le poste à l'école de Crocq. La FSU 23 indique que dans ce cas il n'y a que 3 postes de remplaçants créés...

**Vote :** Contre 9 (FSU – FO) – Abs 1 (UNSA)

**Explication de vote :**

**Pour les représentants de la FSU :**

- ce projet de carte scolaire constitue une attaque contre l'école rurale. Seules les petites écoles sont touchées par des mesures de carte scolaire.
- les moyens apportés aux élèves à besoins éducatifs particuliers reculent (fermeture du poste de SESSAD) et aucun moyen n'est apporté pour la prise en charge des élèves allophones sur Aubusson, Lavaveix et le sud Creuse (alors que des besoins ont été identifiés)
- aucune précision n'est apportée sur l'implantation des postes de brigades créés. Or cette information est primordiale car cela conditionne l'organisation du Service Public sur la Creuse ainsi que les déplacements et donc les conditions de travail des personnels,
- ce projet est incomplet et ne permet de vérifier en l'état s'il est équilibré (incertitude sur les modalités de maintien provisoire des décharges de direction, quid des décharges qui avait été maintenues l'année dernière, imprécision sur la pérennisation du 4<sup>ème</sup> moyen sur l'école de Crocq)

#### **4. Questions diverses déposées par la FSU23**

L'IA refuse de traiter les questions diverses déposées par la FSU.

- comme évoqué en GT, bilan coordonnateur « politique de la ville » (PRE),
- bilan des interventions RASED pour l'année scolaire 2017 / 2018
- missions des services civiques
- bilan des postes PEMPR
- bilan des absences non remplacées
- bilan des titularisations pour les 3 années scolaires précédentes
- bilan contractuels (nombre de contractuels, date de contrats, affectations, liste, quels dispositifs sont mis en place pour permettre aux contractuels de préparer le concours de PE, ...)
- modalités d'attribution des indemnités péri-éducatives
- bilan social
- stages RAN (nombre, implantation, nombre d'élèves susceptibles d'être concernés, bilan 2017/2018)
- frais de déplacement (enveloppes, mutualisation des services)